



## un notaire de france qui cherche mon adresse

Par **cathy85130**, le **07/10/2011** à **08:59**

bonjour, je m'apel cathy et hier en rentrant du travail j'ai eu une petite surprise un notaire de france a téléphoner a l'école de mes enfants pour connaitre mon adresse,il as donc laisser un numero auquel le joindre mais au telephone il na rien voulut me dire juste qu'il deait me faire parvenir un dossier et qu'il voulait mon adresse mais c'est tout! ayant des souci financier je m'inquiète est ce que ca pourrait avoir un raport avec des huissier ou autre ? Et enfin dernière questions quels sont les domaine d'un notaire de france car je ne sais absolument pas pourquoi il cherche a me joindre. merci a la personne qui pourrat repondre a mes questions.

Par **Louxor\_91**, le **07/10/2011** à **14:52**

a première vue je dirais qu'un notaire n'a rien à voir avec vos éventuels soucis financiers... un huissier oui ! ne confondez vous pas...? Ou auriez vous hérité ? sans le savoir...?

Par **Claralea**, le **07/10/2011** à **18:03**

Bonsoir, si un notaire vous recherche, c'est surement plus pour vous annoncer un heritage que pour vous demander de l'argent.

Dans tous les cas, si jamais il vous annonçait que vous avez hérité, n'acceptez qu'à concurrence de l'actif net afin d'éviter les mauvaises surprises

[citation]**L'acceptation à concurrence de l'actif net (ancienne " acceptation sous bénéfice d'inventaire ") présente l'avantage pour l'héritier qui en choisit l'option de n'être tenu des dettes du défunt qu'à concurrence de la part recueillie dans la succession de ce dernier.**

**Si les dettes sont plus importantes que l'actif, il ne sera donc pas obligé de les payer sur ses biens personnels.**[/citation]

***Et surtout , attention aux personnes qui prétendent se présenter comme un notaire***

Par **Domil**, le **07/10/2011** à **18:19**

[citation]Dans tous les cas, si jamais il vous annonçait que vous avez hérité, n'acceptez qu'à concurrence de l'actif net afin d'éviter les mauvaises surprises [/citation] biiiiip ... :)  
Attention, cette option se transforme en acceptation pure et simple si l'inventaire n'est pas déposé dans les 6 mois donc ne le faire que lorsque l'inventaire est fait parce que bien souvent 6 mois après l'inventaire n'est pas fait et on n'a aucun moyen réel de faire presser le mouvement

Par **Christophe MORHAN**, le **07/10/2011** à **20:31**

Vous avez vérifié si c'est bien un notaire dans les pages jaunes?

Par **Claralea**, le **07/10/2011** à **20:44**

Tentez l'annuaire inversé avec le numéro de tel qu'il vous a donné

Par **Louxor\_91**, le **07/10/2011** à **22:07**

vous dites **notaire de france**...? pourquoi spécialement de France ? l'expression me semble bizarre...

Par **Domil**, le **07/10/2011** à **22:44**

oui, faites attention à l'arnaque, si on vous demande de l'argent, refusez.

Par **Claralea**, le **07/10/2011** à **23:24**

Si vous avez ses coordonnées, vous pouvez aussi tenter l'annuaire des notaires de France  
<http://www.notaires.fr/notaires/xpage/trouver-un-notaire?page=rechercheNotaires>

Par **Domil**, le **08/10/2011** à **03:53**

attention, certains usurpent le nom de notaire existant.